

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
29

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 8 juin 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

INTERCOMMUNALITE

8 / Cession de parcelles de la Ville de Strasbourg à l'Eurométropole

Conformément à l'article L. 5217-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que les biens appartenant aux communes et utilisés par la métropole pour l'exercice de ses compétences sont gratuitement « *transférés dans le patrimoine de la métropole* », la ville de Strasbourg prévoit de céder à l'Eurométropole des parcelles se trouvant sur le ban d'Oberhausbergen au niveau du réservoir d'eau situé chemin des Coteaux et au niveau de la station de captage d'eau située chemin du puits de captage.

Par délibérations respectives des 19 février 2018 et 23 mars 2018, la ville de Strasbourg et l'Eurométropole se sont entendues sur un mode opératoire permettant de formaliser les transferts à mettre en œuvre entre elles.

L'ensemble de ces transferts s'opère à titre gratuit.

Les biens intégrant le domaine public de la personne publique dont relève la compétence, les transferts interviennent sans déclassement préalable en application de l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Les parcelles concernées sont les suivantes (plans en annexe) :

- Réservoir d'eau situé chemin des Coteaux à Oberhausbergen

La mutation par la ville de Strasbourg des parcelles suivantes, y compris des bâtiments qui y sont implantés, qui intègrent ainsi le domaine public de l'Eurométropole :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains à transférer (en ares)
Oberhausbergen	4	175	im Zinkenthal	3,02
Oberhausbergen	4	176	im Zinkenthal	10,88
Oberhausbergen	4	177	im Zinkenthal	3,90
Oberhausbergen	4	178	im Zinkenthal	9,85
Oberhausbergen	4	179	im Zinkenthal	9,96

Oberhausbergen	4	185	im Zinkenthal	23,95
Oberhausbergen	16	36	am Dingsheimerweg	8,52
Oberhausbergen	16	38	am Dingsheimerweg	14,33
Oberhausbergen	16	40	am Dingsheimerweg	130,93
Oberhausbergen	16	45/37	am Dingsheimerweg	7,98
Oberhausbergen	16	46/37	am Dingsheimerweg	4,84

Soit une contenance totale des terrains à transférer de 228,16 ares.

- Station de captage d'eau située chemin du puits de captage à Oberhausbergen

La mutation par la ville de Strasbourg de la parcelle suivante, y compris des bâtiments qui y sont implantés, qui intègrent ainsi le domaine public de l'Eurométropole :

<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>Numéro de parcelle</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Contenance des terrains à transférer (en ares)</i>
Oberhausbergen	6	64	Kruemmiling	172,21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable aux dispositions relatives à la formalisation des transferts à titre gratuit des équipements listés ci-dessus, de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole.



Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Cécile DELATTRE

